

TOUS LES ARTICLES DE LA THÉMATIQUE

LE VALAIS QUI SE TRANSFORME Du Vieux-Pays à une terre d'innovation

🕒 25.03.2019, 18:00

Retrait d'un des recours formulés contre l'augmentation du point Tarmed en Valais



La Société médicale valaisanne a décidé de retirer un des recours déposés devant le Tribunal administratif fédéral sur le dossier de l'augmentation du point Tarmed. A la suite d'un accord avec la CSS Assurance. ldd

PAR PASCAL GUEX

SANTÉ A la suite d'un accord avec la CSS Assurance, la Société médicale valaisanne retire un des recours qui bloque devant le Tribunal administratif fédéral le dossier de l'augmentation du point Tarmed en Valais.

L'augmentation du point Tarmed en Valais est loin d'être acquise. Mais la Société médicale (SMVS) annonce ce lundi une première victoire. «La CSS Assurance accepte la décision du Conseil d'Etat valaisan d'augmenter la valeur du point ambulatoire Tarmed extra-hospitalier valaisan de 82 à 84 centimes et cela rétroactivement à partir du 1er janvier 2017.»

À lire aussi: 2 centimes de plus pour les médecins valaisans

PUBLICITÉ



Rejouer la vidéo

Face à cette avancée, Monique Lehky Hagen présidente la SMVS a donc décidé de retirer avec effet immédiat le recours qu'elle avait elle-même déposé auprès du Tribunal administratif fédéral sur la partie du dossier concernant la CSS et demandant la levée de l'effet suspensif réclamé par les assureurs.

À lire aussi: Point TARMED: la Société médicale du Valais fait à son tour recours

Rappelons que la décision du Conseil d'Etat annoncée à la fin 2018 de revoir le point Tarmed à la hausse avait fait l'objet de plusieurs recours. Tarif Suisse, le groupe HSK (Helsena, Sanitas et KPT) ainsi que la CSS ont ainsi contesté cette augmentation, réclamant l'obtention d'un effet suspensif.

A lire aussi: Valais: le point TARMED gelé par un nouveau recours

La Société médicale du Valais avait alors à son tour saisi le Tribunal administratif fédéral pour demander la levée de l'effet suspensif que développent normalement les recours déposés par les assureurs maladie. Motif évoqué: le gel de ce dossier devant le tribunal fédéral aurait des répercussions dramatiques sur le monde de la santé valaisan.

Aujourd'hui, Monique Lehky Hagen salue cet accord trouvé avec la CSS Assurance comme «une bonne nouvelle pour la pérennisation d'une prise en charge ambulatoire extra-hospitalière en Valais et une avancée importante». Tout en espérant que le Tribunal administratif fédéral lèvera bientôt l'effet suspensif des recours toujours pendants et déposés par le groupe HSK ainsi que par Tarif Suisse, l'organe de Santé Suisse.